PÉTITION

DE L'EQUIPAGE DU VAISSEAU L'*AMERICA*,

A la Société des Amis de la Conſtitution.

Séance du 4 Novembre 1790.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOS FRERES ET AMIS,

Les ſages conſeils (réſultat de ces auguſtes ſéances que vous avez tenues dans cette ville, juſqu'à ce jour, pour le bien commun) dont vous avez bien voulu éclairer les reſpectables membres de la commune, vous avoient ſans doute fait regarder par nous tous comme les amis de cette nouvelle conſtitution, ſi chère à tous les Français; mais les démarches que vous daignez bien faire encore aujourd'hui auprès des équipages de cette eſcadre (que des gens mal-intentionnés, auteurs des petits troubles qui ont eu lieu à bord des vaiſ-

M+W 13718

ſeaux, & que par conſéquent nous dévouons au mépris de tout bon citoyen, nous ont peints comme des rebelles;) ces démarches, diſons-nous, de votre part, achèvent de nous perſuader combien eſt grand votre dévouement à la partie, & nous font ſentir plus que jamais qu'il ſeroit dangereux pour nous que le poiſon de la diſcorde ne parvienne à diſſoudre une ſociété auſſi chère, ce que nous oſons cependant regarder comme tout-à-fait impoſſible, d'après l'intelligence, l'accord & la ſageſſe qu'elle a manifeſtés depuis qu'elle s'eſt formée.

Nous vous prions, chers amis, de croire que nous ne ſommes & ne ſerons jamais des rebelles; que pénétrés des mêmes ſentimens de patriotiſme qui vous animent, nous promettons reſpect & obéiſſance à nos ſupérieurs, ſoumiſſion à la loi, entier & ſincère dévouement à la Patrie; & que dès ce moment nous regarderons comme infâme, traître à la nation, & indigne d'occuper une place en ce bord, celui d'entre nous qui oſera s'écarter de ces principes. Veuillez bien, chers frères, faire part de nos diſpoſitions à nos amis les commiſſaires du roi; dites-leur que l'équipage du vaiſſeau l'*América* n'aſpire qu'après le moment où on lui procurera les moyens de manifeſter ſon patriotiſme, & il croit ne pouvoir mieux prouver le déſir qu'il en a, qu'en demandant que ledit vaiſſeau ſoit du nombre de ceux que l'on doit deſtiner pour l'Amérique, afin de rappeler au devoir des Français, qui vraiſemblablement

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ne s'en ſont écartés que par erreur. Dites-leur qu'il promet d'employer tous les moyens d'aménité & de fraternité que le plus pur patriotiſme français pourra leur ſuggérer à cet effet; jurant auſſi de répandre juſqu'à la dernière goutte de ſon ſang, pour forcer à ſe conformer aux juſtes décrets émanés de l'aſſemblée nationale, tous français qui perſiſteroient à en méconnoître toute la droiture & la légitimité. Pleins de reconnoiſſance, nous vous votons nos plus ſincères remercîmens, & comptons ſur l'intérêt que vous voudrez bien prendre à faire agréer notre pétition. Laiſſez-vous perſuader que notre conduite ne ceſſera de mériter le titre que vous voulez bien nous donner de braves marins & de braves militaires.

Nous vous prions de nous croire vos chers frères & zélés patriotes.

Ont ſigné comme il ſuit :

Caron, maître voilier; Boucard, maître canonnier; Dubry, voilier; Sennaneur, apothicaire; J. Faucheux; J. Seigle, canonnier; Simon Pierre, canonnier; Lobjoa, aide-chirurgien; Galzain, aide-Chirurgien; J. Marie Lande, maître ſurnuméraire; Guillermo, contre-maître; Aimard, matelot; Joſeph le Gouet; Doher, ſecond chirurgien; Lair; le Malle, Matelot; Giaque, matelot; Belledame, matelot; le Chapt, timonnier; Lécluſe, *idem*;

689

Bleue, *idem*; François Mouillard; Jacques Duvergé, gabier; Laiſné; Jaques-François le Roy; Pierre Pelloune; J. B. Rehoux; Pierre-Boniface Ceron; J. B. Thomeret; Louis Norede; Jean Racine; Pierre Avril; Verboſquet, ſergent; Sifflet; St-Julien; Semorien, ſoldat; Collombier; St-Simon, caporal; Amſterdam; Fichaux; la Clef-des-cœurs, ſoldat; Chauvenet; Dulein; Epernay; Conquérant; Gaillard, &c.

Pour copie conforme à l'original reſté entre les mains de MM. les Commiſſaires du Roi.

GEFFROY, préſident de la Société des amis de la conſtitution.

JULLOU; BELVAL, ſecrétaires.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint Jacques, N°. 31.